



RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ :

COMMISSION : Général – fonctionnement du conseil

MOTS CLÉS : Conseil de l'Ordre - publicité des débats - retransmission

RAPPORT

RAPPORTEUR :

My – Kim Yang Paya

DATE DE LA REDACTION :

23 janvier 2017

BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric Sicard

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

24 janvier 2017

CONTRIBUTEURS :

Aurélia Huot

Josepha Gonsu Magoum

RESUME :

Depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis l'été 2015, les avocats chinois engagés dans la défense des libertés civiles, politiques, sociales et économiques de leurs concitoyens font l'objet de mesures de répression d'une extrême gravité, dont l'objectif affiché est de les dissuader d'intervenir dans des dossiers qualifiés de « politiquement sensibles », c'est-à-dire ayant des implications en matière de droits de l'Homme ou « d'intérêt public ».

La Journée de l'avocat en danger du 24 janvier 2017 sera donc dédiée à la situation des avocats en Chine, victimes de ces nombreuses mesures de représailles et de harcèlement de la part des autorités chinoises.

Parmi eux : Li Heping, Sui Muqing, Wang Quanzhang, Xie Yang et Liu Sixing.

Ils ont été harcelés, intimidés et passés à tabac, avant d'être incarcérés sur le seul fondement de leurs activités d'avocats, abusivement assimilées à une « subversion du pouvoir de l'Etat » ou à des « troubles à l'ordre public ». Li Heping, Wang Quanzhang et Xie Yang ont été torturés durant 6 mois de leur détention, notamment aux électro-choques.

Li Heping ainsi que Wang Quanzhang, détenus depuis 563 jours, n'ont toujours pas accès à leur avocat et leur état de santé est inconnu.

Le Barreau de Paris doit les soutenir.

CHIFFRES CLES :

La Chine compte environ **300 000 avocats**.

Parmi eux, **500 avocats** sont engagés pour la défense des droits et libertés de leurs concitoyens.

Plus de **319 avocats, défenseurs des droits humains, juristes, ou membres de leurs familles**, sont victimes de représailles de la part du gouvernement chinois.

Li Heping et Wang Quanzhang : torturés durant leur **563 jours** de détention sans possibilité de voir leur avocat ni un membre de leur famille.

Xie Yang : torturé durant ses **558 jours** de détention

TEXTE DU RAPPORT

La Journée de l'avocat en Danger est une initiative internationale mise en place depuis plus de 7 ans par plusieurs organisations d'avocats (AED, Fondation de la Journée de l'avocat en danger, IDHAE, etc), et soutenue par le Barreau de Paris, qui permet, chaque 24 janvier, de mobiliser les sociétés civiles autour de la situation de confrères menacés dans un pays particulier.

Après la situation des avocats en Iran, en Turquie, aux Philippines, au Pays Basque et au Honduras, la Journée de l'avocat en danger 2017 est dédiée à la situation des avocats en Chine, victimes depuis des années de nombreuses mesures de représailles et de harcèlement de la part des autorités chinoises.

La Chine compte environ 300 000 avocats. Parmi eux, on dénombre aujourd'hui environ 500 avocats chinois qui, malgré les risques, continuent à s'engager pour la défense des droits et libertés de leurs concitoyens. Cet engagement se traduit pour nombre d'entre eux par une persécution permanente de la part des autorités chinoises, qui n'hésitent pas à recourir à des moyens de pression légaux mais aussi illégaux.

En effet, depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis l'été 2015, les avocats chinois font l'objet de mesures de répression d'une extrême gravité, dont l'objectif affiché est de les dissuader d'intervenir dans des dossiers qualifiés de « politiquement sensibles », c'est-à-dire ayant des implications en matière de droits de l'Homme ou « d'intérêt public ».

Parmi eux, cinq avocats se sont illustrés pour leur engagement envers les droits de l'Homme malgré les risques encourus :

- **Li Heping**, éminent avocat défenseur des droits de l'Homme, défend les droits des minorités religieuses - dont, entre autres, les chrétiens et les pratiquant du Falun gong -, les prisonniers politiques, les droits des étrangers, les écrivains dissidents, et les victimes d'expulsions forcées.

Le 29 septembre 2007, dans le parking de son cabinet, il a été victime d'une agression et d'un enlèvement par une dizaine d'hommes en civils qui l'ont battus et l'ont relâché six jours plus tard, après l'avoir menacé de violences ultérieures s'il ne quittait pas la capitale. Alors qu'il devait se rendre à Bruxelles pour recevoir le prix des droits de l'Homme du CCBE 2008 puis à Paris pour intervenir le 6 décembre lors de la commémoration des 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Li Heping a été empêché de quitter la Chine, et ce alors même qu'il disposait d'un visa pour la Belgique et la France

Lors d'une vaste opération coup de poing menée par la police le 9 juillet 2015 contre les défenseurs des droits de l'homme, le domicile et le cabinet de Me Heping ont été perquisitionnés par les forces de l'ordre sans mandat, et des disques durs et ordinateurs ont été confisqués. Il a été arrêté le 10 juillet 2015 et placé en détention pendant six mois avant d'être officiellement inculpé le 8 janvier 2016 de « subversion de pouvoir de l'Etat ». Son assistante, Zhao Wei, a également été arrêtée et inculpée pour les mêmes chefs d'accusation.

Le 5 décembre 2016, la police de Tianjin a transmis le dossier au parquet populaire local, ouvrant ainsi la voie à un futur procès.

Il a été torturé durant les 6 mois de sa détention, notamment aux électro-choques.

Détenus depuis 563 jours, il n'a toujours pas accès à un avocat et son état de santé est inconnu.

- **Sui Muqing** : Sui Muqing, 48 ans, est avocat au sein du cabinet Yaohui du Guangdong, participant de la première heure au mouvement étudiant de 1989. Il a notamment signé une lettre ouverte en faveur de Wang Yu (avocate chinoise militante des droits de l'homme, féministe, qui a été enlevée à son domicile le 9 juillet 2015 lors de la fameuse opération « 709 Crackdown » - vague de répression touchant une centaine d'avocats) et a défendu plusieurs militants – dont le poète Wang Zang – arrêtés en octobre pour avoir soutenu les manifestants pro-démocratiques de Hong Kong.

Il a, lui aussi, été enlevé dans la nuit du 10 juillet à son domicile lors l'opération « 709 Crackdown ». il a été accusé d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public », motif utilisé couramment pour

museler les critiques du régime. Il a été emmené au poste de police de Panyu, puis placé en « résidence surveillée » dans un lieu secret. Sui Muqing. Sa femme, également avocat, a été emmené par la police, puis relâchée.

Il a été libéré sous caution « en attente d'une enquête plus approfondie », le 6 janvier 2016. Mais il n'aura pas profité de sa remise en liberté plus d'un an. Alors qu'il avait repris ses activités il a été arrêté de nouveau, le 13 janvier 2017, pour « troubles à l'ordre public » parce qu'il prenait une photo de Chen Yunfei, vétéran de Tiananmen emprisonné, qu'il défendait avec Guo Haibo, devant un tribunal à Chengdu (Sichuan).

- **Wang Quanzhang**, Wang Quanzhang est un avocat du cabinet juridique Fengrui à Pékin. Il est connu pour avoir défendu des affaires sensibles, notamment des pratiquants de Falun Gong – un mouvement spirituel persécuté et illégal en Chine –, des journalistes d'investigation et des défenseurs de la démocratie. Il a également pris en charge des affaires qui concernent des membres du Mouvement des nouveaux citoyens, un réseau informel de militants associatifs persécuté depuis début 2014.

A cause de son activisme pour les droits de l'homme, il a été harcelé, intimidé et passé à tabac à cause de son travail.

Il a notamment été expulsé d'un tribunal où il défendait des membres du Fa Lun Gong et il a été frappé par la police. Le 10 juillet 2015, il a été embarqué par des agents de sécurité lors d'une rafle au cabinet juridique Fengrui à Pékin. Il a été détenu dans un lieu secret puis officiellement arrêté en janvier 2016 pour « subversion du pouvoir de l'État ». Comme ses autres confrères arrêtés lors de l'opération du 10 juillet 2015 (709 Crackdown), il n'est ni autorisé à consulter un avocat, ni autorisé à voir les membres de sa famille depuis son arrestation.

En surcroît, sa famille a également été intimidée à de nombreuses reprises. Le 30 août 2016, le fils de M. Wang Quanzhang n'a pas été autorisé à s'inscrire dans une école élémentaire de Pékin. Le 27 août 2016, sa femme, Mme Li Wenzu, a également été expulsée de son logement qu'elle louait après que son propriétaire ait été menacé par la police. Le lendemain, Li Wenzu a été suivie par un agent de sécurité tandis qu'elle cherchait un autre logement, et un nouveau propriétaire a refusé de lui louer un appartement après avoir parlé avec un agent.

Le procès devrait avoir lieu bientôt. S'il est reconnu coupable, le défenseur encourt jusqu'à 15 ans de prison.

Il a été torturé durant les 6 mois de sa détention, notamment aux électro-choques.

Détenus depuis 563 jours, il n'a toujours pas accès à un avocat et son état de santé est inconnu.

- **Xie Yang** : Xie Yang est un avocat défenseur des droits humains de la région de Hunan né en 1972. Il a représenté des militants du Mouvement des « Nouveaux citoyens », du Parti démocratique chinois ainsi que des victimes de spoliations foncières et des chrétiens.

Particulièrement engagé dans la défense des droits, il a également défendu la famille de Xu Chunhe, un homme abattu par la police dans la province de Heilongjiang en mai 2015 et a rendu visite

Il a été arrêté lors d'un voyage à Huaihua le 11 juillet 2015 puis placé en « résidence surveillée » pour suspicion de « troubles à l'ordre public » et « incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat ». Il ne sera formellement inculpé que six mois plus tard, le 9 janvier 2016 pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat ».

Il ne peut, depuis le début de son incarcération, avoir de contact avec ses avocats ou sa famille au motif que les accusations ont trait à des questions de sécurité nationale.

Son épouse a, dans une déclaration du 12 août 2016, dénoncé les actes de torture que son mari avait subis lors de son incarcération et Chen Guangchen, figure de la lutte pour les droits des opprimés en Chine, reconnu internationalement pour son travail en faveur des droits de l'Homme, a déclaré, dans une lettre

ouverte du 12 août 2016, qu'il était évident que les autorités chinoises empêchaient Xie Yang de rencontrer ses avocats afin de le garder au secret pour lui extorquer des aveux.

Le 5 janvier 2017, l'acte d'accusation transféré au bureau du procureur de la République populaire de Chine a ouvert la voie au procès de Xie Yang qui sera jugé pour « incitation à perturber l'ordre public et à subversion du pouvoir de l'Etat ».

Le dossier contient cinq accusations sur la façon dont Xie Yang a publié des commentaires sur le gouvernement et les affaires qu'il avait traitées.

Le procès doit se tenir bientôt.

Durant ses 558 jours de détention, il a été torturé à de nombreuses reprises (passage à tabac, privation de sommeil, de nourriture et d'eau, isolement, interrogatoires violents, privation de soins médicaux).

Liu Sixing : né en 1966, il est titulaire d'une maîtrise de droit de l'Université Chinoise de Sciences Politiques et de Droit, et de l'Université Américaine à Washington. Il a ensuite poursuivi un doctorat en droit à l'Université de Pékin, et complété une bourse postdoctorale à l'Université du Zhejiang. Il a commencé à exercer en tant qu'avocat.

En octobre 2009, un tribunal de Beijing l'avait condamné à quatre ans et demi d'emprisonnement pour « extorsion » et « blessure intentionnelle » pour une altercation avec un homme de l'Université de Beijing qui avait harcelé sexuellement la femme de Liu. Après sa libération de prison, Liu a travaillé sur quelques projets avec des anciens camarades de classe. Il a aussi aidé des amis avocats à examiner les dossiers de cas.

Suite à la condamnation pénale de Liu, il a été radié du barreau. Il était donc devenu très difficile pour lui de travailler jusqu'à ce qu'il rencontre Zhou Shifeng, après quoi il a commencé à travailler comme assistant au sein du cabinet d'avocats Beijing Fengrui même s'il était unanimement considéré comme avocat.

Il a disparu le 10 juillet lors de l'opération « 709 Crackdown ». Liu Sixin a été formellement inculpé le 8 janvier 2016 après plusieurs mois de disparition forcée ; il a notamment été détenu pendant 466 jours et privé de son droit fondamental à un avocat. Il a été inculpé pour « subversion du pouvoir de l'État » ainsi que d'« atteinte à la sûreté de l'État ». Il est toujours détenu à Tianjin en attente de son procès.

1. PROJET DE DELIBERATION :

Le Conseil de l'Ordre exprime sa plus vive préoccupation face à la répression exercée par les autorités chinoises à l'encontre des avocats chinois, défenseurs des droits de l'Homme et des libertés publiques, aux rangs desquels figurent Li Heping, Sui Muqing, Wang Quanzhang, Xie Yang et Liu Sixing.

Il appelle les autorités chinoises à respecter les garanties fondamentales du procès équitable et les droits de la défense et à abandonner toutes poursuites qui seraient engagées sur le seul fondement des activités de ces avocats en faveur des droits civiques et politiques, abusivement assimilées à une « subversion du pouvoir de l'Etat ».

Le Conseil de l'Ordre demande aux autorités chinoises de garantir en toute circonstance le libre exercice la profession d'avocat en Chine à l'égard de tous les avocats sans distinction.

Enfin, le combat de nos confrères pour la défense de la défense et les libertés se doit d'être salué, et le Barreau de Paris, depuis toujours engagé aux côtés des avocats en danger, doit leur apporter son entier soutien.

Le Conseil de l'Ordre confère ainsi à Li Heping, Sui Muqing, Wang Quanzhang, Xie Yang et Liu Sixing la qualité de membres d'honneur du Barreau de Paris.

2. CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DEVANT LE CONSEIL :

Immédiat

